

Attitude après 1967

Avant 1967, les Arabes proclamaient ouvertement leur dessein d'écraser Israël. Les événements de mai 1967 ont donc semblé aux Israéliens prélude à leur anéantissement politique, même au génocide. Les déclarations de dirigeants arabes, particulièrement Gamal Abdel Nasser, attestent nettement cette volonté. (Le 29 mai 1967, le président égyptien affirmait: «La lutte sera totale et notre objectif est la destruction d'Israël.») Après leur défaite, les Arabes se sont rendu compte de la vanité d'un langage aussi intempestif. Ils entreprirent alors, à l'intention des pays de l'Ouest, une campagne subtile visant à les convaincre qu'ils ne voulaient rien de plus que la récupération de leurs terres et la restauration des droits des Palestiniens. Cette propagande eut d'excellents effets et permit aux pays occidentaux d'appuyer diplomatiquement la cause arabe sans avoir à s'inquiéter de verser du sang juif.

Mais le langage tenu à l'intérieur du bloc arabe a été d'un ordre bien différent. Le président égyptien Anouar Sadate et d'autres leaders ont clairement laissé entendre que la reprise des territoires occupés n'était qu'un premier pas vers l'élimination définitive de l'État sioniste. Le président Sadate lui-même proclamait, le 2 juin 1971: «La conquête sioniste à laquelle nous sommes exposés ne se terminera pas par le retour des territoires occupés.» Et Mohammed Heikal, son homme de confiance, écrivait dans le journal *Al-Ahram* trois mois plus tôt que les Arabes ont deux seuls buts: se venger de l'agression de 1967 et de celle de 1948 par «l'anéantissement total et absolu d'Israël». Chaque fois qu'il a parlé de son désir de conclure un accord de paix, le président Sadate s'est servi du mot arabe *salaam* qui suggère un arrangement de principe ou une trêve temporaire, mais jamais du mot *sulh* qui signifie la réconciliation et la paix véritable qui découlent foncièrement d'une situation politique sous forme de règlement équitable.

Objectif équivoque

Le second objectif déclaré, assez fuyant et volontairement équivoque, est celui de «la restauration des droits légitimes du peuple palestinien». Étant donné les déclarations expresses des dirigeants arabes et des terroristes, les Israéliens n'y voient qu'une ambiguïté publicitaire signifiant à mots couverts la liquidation de leur pays. On a conclu que la récente déclaration de Yasir Arafat, affirmant mollement le contraire, avait été faite pour la forme en vue d'apaiser l'opinion publique à l'Ouest. Quant aux flots d'éloquence à propos de l'État pales-

tinien séculier qui remplacerait Israël, ce n'est là qu'une figure de style pour déguiser l'anéantissement politique.

L'histoire nous amène en outre à nous demander si un tel État répondrait exactement à sa description ou s'il n'épouserait pas plutôt le modèle classique des États arabes, qui ne sont nullement séculiers ou très hospitaliers à l'égard d'autres groupes nationaux, et sont rarement démocratiques. Le Front de libération de la Palestine parle de «libération de la Palestine entière et de l'anéantissement politique, militaire, social et spirituel de l'État sioniste usurpateur». Il est clair que les Israéliens ne sauraient accepter calmement l'interprétation arabe des droits palestiniens, vu que ceux-ci sont incompatibles avec le maintien des droits nationaux israéliens. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'une solution soit impossible. Tous les intéressés doivent reconnaître que deux nationalismes rivaux se partagent l'ancien territoire sous mandat de la Palestine (qui comprenait aussi la Jordanie). Il y a assez de place dans ce territoire pour les deux factions, à condition de renoncer aux menaces d'anéantissement. Il s'ensuit que les Israéliens et le roi Hussein de Jordanie devront adoucir leur opposition à la constitution d'un État palestinien sur la rive occidentale du Jourdain, si toutefois les Palestiniens acceptent de négocier avec Israël et cessent de revendiquer le reste de l'ancienne Palestine.

Une telle solution exige également qu'on reconnaisse que les bouleversements politiques entraînent des déplacements et des échanges de populations. Les réfugiés palestiniens peuvent se créer un foyer dans l'État palestinien, et quelques-uns peuvent choisir de vivre en Israël où l'on est disposé depuis plusieurs années à accepter un tel projet et à verser une indemnité aux personnes évincées. Toute entente, cependant, doit tenir compte du fait qu'au moins 700,000 Juifs chassés des pays arabes ont dû être réinstallés en Israël. Entre temps, la présence manifeste et compacte des nombreux réfugiés arabes sert de prétexte à ceux qui veulent justifier l'anéantissement d'Israël. De plus, ce n'est pas sans raison que les Israéliens demandent pourquoi la Jordanie et l'Égypte se sont opposées à l'établissement d'un État palestinien sur la rive occidentale et dans la zone de Gaza entre 1948 et 1967.

Perspectives de paix

Dans ces conditions, peut-on percevoir l'amorce d'une initiative de paix à la suite de la dernière guerre? Ayant partiellement redoré leur image guerrière, les Arabes ou du moins les Égyptiens font les premiers pas vers une coexistence avec Israël